

Parce que le risque zéro n'existe pas, l'accident n'est jamais loin !

Dans le cadre de son obligation de préserver la santé et la sécurité de ses salariés (Art. L.4121-1 du Code du Travail), l'employeur doit transcrire dans un Document Unique (DU) les résultats de l'évaluation des risques professionnels. (Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 – article R. 4121-1 et suivants).

Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour le Document Unique est **puni d'une amende de 1 500 euros et de 3 000 euros en cas de récidive.** (Art. 4741-3 du Code du Travail).

DU = obligatoire



ENTREPRISES

ASSOCIATIONS

COLLECTIVITÉS

Dès un salarié, quel que soit leur taille et leur d'activité.

➤ Quelles sont les étapes ?

Identification des risques

① Après avoir défini les unités de travail en fonction de votre structure, nous analysons votre activité afin d'identifier les risques auxquels sont exposés vos salariés.

Cotation des risques

② Puis, à partir d'une cotation définie dans notre démarche d'évaluation des risques, nous classons les risques recensés par ordre de priorité.

Proposition d'actions

③ Enfin, nous vous proposons des mesures de prévention pour chaque risque identifié. Ces actions seront à mettre en œuvre en fonction de vos moyens humains, organisationnels, techniques et financiers.

Ce document doit être tenu à la disposition

Des salariés

Du médecin du travail

De l'inspecteur du travail

Des agents de la CRAM



Il doit faire l'objet d'une mise à jour au moins une fois par an ainsi que lors de toute décision d'aménagement important.
FPS vous propose des formules de mise à jour.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS										
L. BUREAU ADMINISTRATIF										
Unité de Travail	Risques	Intensité des risques	Exposition	Mesure de maîtrise			Mesure préventive			
				D	E	C	D	E	C	
Chariot élévateur	Chariot élévateur Travaux d'entretien Travaux de réparation Travaux de nettoyage	Travaux Travaux	Opérateur Travaux	1	4	15				Établir un plan de maintenance Formation des opérateurs Travaux de réparation effectués par des techniciens qualifiés Travaux de nettoyage effectués par des techniciens qualifiés
Chariot élévateur	Chariot élévateur Travaux d'entretien Travaux de réparation Travaux de nettoyage	Travaux Travaux	Opérateur Travaux	1	2	10				Travaux effectués par des techniciens qualifiés Travaux de réparation effectués par des techniciens qualifiés Travaux de nettoyage effectués par des techniciens qualifiés
Bureau	Travaux de bureau Travaux de bureau Travaux de bureau Travaux de bureau	Travaux Travaux Travaux Travaux	Opérateur Travaux Travaux Travaux	1	4	10				Travaux effectués par des techniciens qualifiés Travaux de réparation effectués par des techniciens qualifiés Travaux de nettoyage effectués par des techniciens qualifiés
Navire	Travaux de bureau Travaux de bureau Travaux de bureau Travaux de bureau	Travaux Travaux Travaux Travaux	Opérateur Travaux Travaux Travaux	1	4	10				Travaux effectués par des techniciens qualifiés Travaux de réparation effectués par des techniciens qualifiés Travaux de nettoyage effectués par des techniciens qualifiés
Voiture	Travaux de bureau Travaux de bureau Travaux de bureau Travaux de bureau	Travaux Travaux Travaux Travaux	Opérateur Travaux Travaux Travaux	1	2	10				Travaux effectués par des techniciens qualifiés Travaux de réparation effectués par des techniciens qualifiés Travaux de nettoyage effectués par des techniciens qualifiés